



4039934

Dénomination : APPLICATIONS ENERGIE
ELECTRIQUE

n° de gestion : 1991B03839

n° d'identification : 383 628 328

n° de dépôt : A2011/022592

Date du dépôt : 23/09/2011

Pièce : extrait certifié conforme de la décision de
l'associé unique

APPLICATIONS ENERGIE ELECTRIQUE - A2E
Société par actions simplifiée au capital de 70 000 euros
Siège social : 265 Rue Antoine de Saint Exupéry
69140 RILLIEUX LA PAPE
383 628 328 RCS LYON

**CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE
UNIQUE DU 22 MARS 2011

L'an deux mille onze,
Le vingt deux mars,
A dix heures,

Au Cabinet de Me Richard BRET – Avocat – 62 Rue de Bonnel – 69448 LYON CEDEX 03,

La société ICC INDUSTRIES, Société par actions simplifiée au capital de 566 160 euros,
ayant son siège social 265, rue Antoine de St Exupéry, 69140 RILLIEUX LA PAPE,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 448030015 RCS
LYON,

Représentée par son PRESIDENT, Monsieur Antoine LOPEZ,

Associée unique de la société APPLICATIONS ENERGIE ELECTRIQUE - A2E,

En présence de Monsieur Antoine LOPEZ, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Antoine LOPEZ, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2010 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

La société ICC INDUSTRIES, associée unique, a pris connaissance du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2010, le rapport de gestion du Président et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes ont été adressés à l'associée unique.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2010,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

QUATRIEME DECISION

Les mandats de la société ORIAL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Bertrand SIMON, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, l'associée unique décide de nommer :

- Monsieur MEGARD Hervé du cabinet MEGARD et ASSOCIES sis 4, Bd Clemenceau - 21000 DIJON, demeurant lieu dit la Viguière - 26220 VESC, né le 1^{er} Avril 1958 à DIJON en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Monsieur BOBILLON Dominique sis professionnellement 14, rue Gigodot - 69004 LYON demeurant à la même adresse et né le 16 Juin 1958 à St Jean de Bournais, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2016.

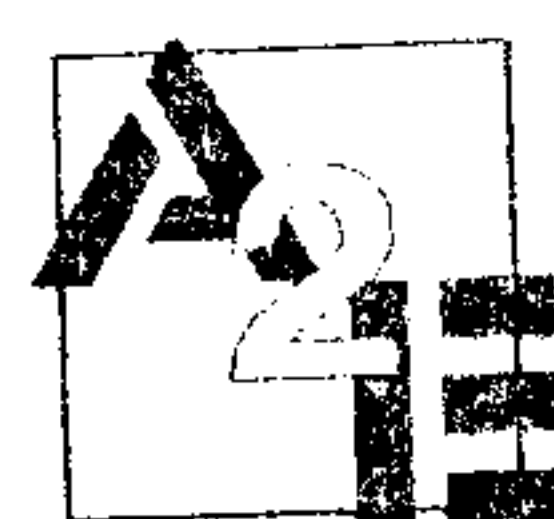
CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ICC INDUSTRIES
Monsieur Antoine LOPEZ

GROUPE ICC INDUSTRIES
SAS au capital de 566 160 €
265 Rue Antoine de St Exupéry
69140 RILLIEUX-LA-PAPE
Tél. 04 78 88 15 04 - Fax 04 78 88 15 05
SIRET 442 030 015 00037 - APE 6420 Z



**APPLICATION
ENERGIE
ELECTRIQUE**

265, rue Antoine de St Exupéry
69140 RILLIEUX LA PAPE
Tél. 04 78 88 15 04 - Fax 04 78 88 15 05